

Type Diplôme : Portail & Double Portail			
Types Diplômes	Portail		
COMPOSANTE	Portail_EG		
MENTION	Économie et gestion		
CODE DIPLOME	IPECG18		
Régime d'inscription			
Parcours Type Portail			
Parcours Type	Economie et Gestion		
Heures Maquette Année 1	Heures Valorisées Année 1	Heures Maquette Année 2	Heures Valorisées Année 2
1431	1431	1618,5	1606,5
COMPENSATION			
Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d’une note éliminatoire.			
Obtention des UE			
Chaque UE est définitivement acquise dès lors que l’étudiant(e) y a obtenu la moyenne générale (moyenne supérieure ou égale à 10/20). Au sein de chaque UE, il y a compensation entre les ECUE. Les notes des ECUE obtenues en première session et inférieures à 10/20 dans les UE non validées et dans les semestres non validés doivent être représentées en seconde chance. Les notes des ECUE obtenues en seconde chance dans ces conditions remplacent celles de première session. Refus de compensation en L2 : voir infra ARE.			
Obtention du Semestre			
En Année préparatoire L0 (semestres 1 et 2) :chaque semestre est validé dès lors que l’étudiant(e) a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et une moyenne supérieure ou égale à 08/20 à chaque UE découverte en économie et management (au semestre 1 : UE Découverte en économie et management 1 et 2 - au semestre 2 : UE Découverte en économie et management 3 et 4).			
En L1 EG et L1 EG oui si (semestres 1 et 2) :chaque semestre est validé dès lors que l’étudiant(e) a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et une moyenne supérieure ou égale à 08/20 à chaque UE fondamentale d’économie et management (au semestre 1 : UE Principes d’économie 1 et UE Management et techniques quantitatives 1 - au semestre 2 : UE Principes d’économie 2 et UE Management et techniques quantitatives 2).			
En L2 (semestres 3 et 4) :chaque semestre est validé dès lors que l’étudiant(e) a obtenu la moyenne générale (moyenne supérieure ou égale à 10/20). Au cours de chaque semestre, il y a compensation entre les UE.			
La première année d'économie et gestion option santé (LAS) est régie par d'autres modalités d'obtention des semestres adoptées par la Faculté de Médecine. Le présent fichier ne vise à préciser que les MCC des UE et ECUE d'économie et de gestion			
Obtention de l'Année			
En Année préparatoire L0 (semestres 1 et 2) :l'année est obtenue dès lors de l'étudiant(e) a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et une moyenne supérieure ou égale à 08/20 aux quatre UE découverte en économie et management. En cas de réussite, l'étudiant passe en L1 classique et capitalise les UE de découverte en économie et management validées.			
En L1 EG et L1 EG oui si (semestres 1 et 2) :l'année est obtenue dès lors de l'étudiant(e) a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et une moyenne supérieure ou égale à 08/20 aux quatre UE fondamentales d'économie et management (au semestre 1 : UE Principes d'économie 1 et UE Management et techniques quantitatives 1 - au semestre 2 : UE Principes d'économie 2 et UE Management et techniques quantitatives 2).			
En L2 (semestres 3 et 4) :l'année est obtenue dès lors que l'étudiant(e) a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.			
Dans tous les cas, seule l'obtention de l'année permet de passer en année supérieure (pas de AJAC possible).			
La première année d'économie et gestion option santé (LAS) est régie par d'autres modalités d'obtention de l'année adoptées par la Faculté de Médecine.			
Note éliminatoire/ Note seuil			
Voir conditions d'obtention du semestre et de l'année.			
REDOUBLEMENT			
Les redoublements sont limités au sein du diplôme : le premier redoublement sera systématiquement accordé, et un second seulement accordé si l’étudiant(e) a obtenu une moyenne minimale de 08/20 sur l'année.Au-delà, toute demande de redoublement devra faire l'objet d'un recours gracieux.			
Dans le cadre des dispositifs d'accompagnement Oui si, le redoublement et la réinscription au sein du Portail ne pourront être autorisés que si l’étudiant a une moyenne annuelle au moins égale à 08/20 et ne présente pas plus de deux absences injustifiées par semestre en tutorat ou en entretien individuel.			
Dans le cadre de l'année préparatoire, le redoublement n'est pas permis.			
L’étudiant en situation de redoublement conservera le semestre acquis et les notes de ses ECUE dans les UE acquises. Il devra repasser tous les ECUE des UE non acquises (y compris lorsque les notes de ces ECUE étaient supérieures à 10/20) dans le semestre non acquis.			
MIDTERMS ET DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT			
MIDTERMS			
Dans le cadre du contrôle continu au sein de certaines matières fondamentales sont organisées des épreuves de midterms.			
Dispositifs d'accompagnement en L1 de type 1 "oui si"			
Pour les étudiant(e)s inscrit(e)s avec un dispositif d'accompagnement de type 1 "oui si", il est prévu : Semestre 1 : 30h TD de renforcement mathématiques ; au moins un entretien individuel et 3 séances de tutorat en microéconomie et mathématiques. Semestre 2 : Au moins un entretien individuel et 3 séances de tutorat en microéconomie et statistiques. La présence à la période Enjeux, aux entretiens et en tutorat est obligatoire.			
Dispositifs d'accompagnement en année préparatoire L0 de type 2			
Pour les étudiant(e)s inscrit(e)s avec un dispositif d'accompagnement de type 2 année préparatoire, il est prévu : Chaque semestre : 40h TD en renforcement mathématiques et un entretien individuel.			
Accompagnement Réussite Etudiante			
Dispositif de revalidation d'UE pour les L2 : possibilité pour les étudiants de renoncer à la compensation et de repasser certains ECUE (note inférieure à 10/20) au sein d'UE acquise par ce biais. Cette renonciation pourra être exercée dans un délai de 5 jours suivant la publication des résultats de délibérations. Un principe de flexibilisation est également proposé en permettant aux étudiants de conserver la meilleure des deux notes obtenues à un même ECUE entre la session 1 et la session 2 qui a été repassé.			
Textes réglementaires			
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence			
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master			

Composante	Portail_EG	Diplôme	Économie et gestion	Code diplôme	IPECG18
		Parcours type	Economie et Gestion		

Année	1ère année de Portail	Code année		Heure Maquette	655,5
Semestre	Semestre 1	Code semestre		Heure Valorisées	655,5

[illegible]

Composante	Portail_EG	Diplôme	Économie et gestion	Code diplôme	IPEG18
		Parcours type	Economie et Gestion		

Année	1ère année de Portail	Code année		Heures Maquettes	775,5
Semestre	Semestre 2	Code semestre		Heures Valorisées	775,5

[illegible]

Composante	Portail_EG	Diplôme	Économie et gestion	Code diplôme	IPECG18
		Parcours type	Economie et Gestion		

Année	2ème année de Portail	Code année	Heures Maquette	907,5
Semestre	Semestre 3	Code semestre	Heures Valorisées	907,5

[illegible]

Composante	Portail_EG	Diplôme	Économie et gestion	Code diplôme	IPECG18
		Parcours type	Economie et Gestion		

Année	2ème année de Portail	Code année	Heures Maquette	711
Semestre	Semestre 4	Code semestre	Heures Valorisées	699

[illegible]

